Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 018-211800123-20260911-2026_68-DE

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 11 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/09/2026.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme BROC Caroline, Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. SALMON Benoit, Mme CHABIN Patricia, M. ASMANE Alain, Mme DESSAUNY Clémence

Excusés séance : Excusés ayant donné procuration : M. CHANDAT David à Mme CHABIN Patricia, M. FOURMENTRAUX Yves à Mme VANDENBUSSCHE Julie, Mme VARD Laurence à Mme BROC Caroline

Absent : M. MOULINNEUF Michel

A été nommée secrétaire : Mme CHABIN Patricia

2026_68 – Avis du Conseil Municipal sur la mise en vente de logements appartenant à Val de Berry - Office Public de l'Habitat du Cher

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article **L. 445-1** relatif aux conventions d'utilité sociale conclues entre l'État et les organismes d'habitations à loyer modéré ;

Vu le courrier de **Val de Berry – Office Public de l'Habitat du Cher**, en date du **17 juin 2026**, ayant pour objet la consultation des communes et EPCI sur les logements inscrits et proposés à la mise en vente dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale 2026-2031 ;

Vu le catalogue de vente joint au courrier présentant les logements concernés sur le territoire communal ;

Considérant que Val de Berry – Office Public de l'Habitat du Cher est propriétaire de 4 logements d'habitation à loyers modérés situés sur le territoire de la commune d'Argenvières ;

Considérant que, dans le cadre de l'élaboration de sa Convention d'Utilité Sociale pour la période 2026-2031, Val de Berry a établi un plan de mise en vente de certains logements de son patrimoine ;

Considérant que la réglementation relative à la Convention d'Utilité Sociale prévoit la consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés sur les logements que l'organisme envisage de mettre en vente ;

Considérant que Val de Berry sollicite ainsi l'avis de la commune d'Argenvières sur la mise en vente des logements figurant dans le catalogue transmis à la commune ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 018-211800123-20260911-2026_68-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter cette décision.

Des précisions devront être apportées par Val de Berry afin que le conseil puisse rendre un avis.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15 Septembre 2026
La Maire
Francine MENARD

MAIRIE D'ARGENVIERES
18 (Cher)

La Secrétaire de séance
Mme CHABIN Patricia

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 15/09/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 15/09/2026